

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée à la Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Modification de la durée hebdomadaire de travail de quatre emplois

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de trois emplois permanents d'agents polyvalents des services techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (24 heures hebdomadaires) et d'un emploi permanent d'agent d'entretien des locaux sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (25 heures hebdomadaires) afin de mettre en corrélation charge de travail et quotité de travail. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorables du Comité Technique rendus le 2 février 2021 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **décide**

- la suppression, à compter du 1^{er} juin 2021, de trois emplois permanents à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agents polyvalents des services techniques sur le grade d'adjoint technique,
- la création, à compter de cette même date, de trois emplois permanents à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'agents polyvalents des services techniques sur le grade d'adjoint technique,
- la suppression, à compter du 1^{er} juin 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'agent d'entretien des locaux sur le grade d'adjoint technique,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'agent d'entretien des locaux sur le grade d'adjoint technique.

Et précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice.

Restauration des peintures murales de l'église Saint Martin de Glaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser des travaux de restauration des peintures murales de l'église Saint Martin de Glaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux cités ci-dessus.

Remplacement du chauffage de l'église Saint Martin de Glaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser des travaux de remplacement du chauffage de l'église Saint Martin de Glaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux cités ci-dessus.

DIVERS

Points sur les travaux et sur une maîtrise d'oeuvre

Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le conseil municipal que les travaux suivants ont été réalisés : pose d'un plafond pour parer aux problèmes d'insonorisation dans l'extension de la maison des associations ; installation d'un grillage et d'un portail dans la cour de l'école maternelle ; abattage d'arbres dans la côte d'Iges. Une première rencontre avec le cabinet IVOIRE, maîtrise d'oeuvre, chargé de l'aménagement de la rue de Bellevue a été organisée en présence des services du Conseil Départemental.